

Adresse du bien

Port de St Ouen l'Aumône
Rue d'Epluches
95 310 SAINT-OUEN- L'AUMONE

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS



**DOSSIER D'INFORMATION
REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS
ET LOCATAIRES**

Document valable jusqu'au :
15 juin 2022

UBYRISK
Consultants

UBYRISK Consultants
9, Grillet
33 910 St Martin de Laye
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85
<http://www.catnat.net>
@ : contact.catnat@gmail.com

SOMMAIRE

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
- | | | | | | | | | | |
|---------------|-------------------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|
| zone 1 | <input checked="" type="checkbox"/> | zone 2 | <input type="checkbox"/> | zone 3 | <input type="checkbox"/> | zone 4 | <input type="checkbox"/> | zone 5 | <input type="checkbox"/> |
| très faible | | faible | | modérée | | moyenne | | forte | |

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui non

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Périmètres des PPR des carrières souterraines abandonnées.

Périmètre réglementaire du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée d'Oise

Carte du zonage réglementaire du PPRT

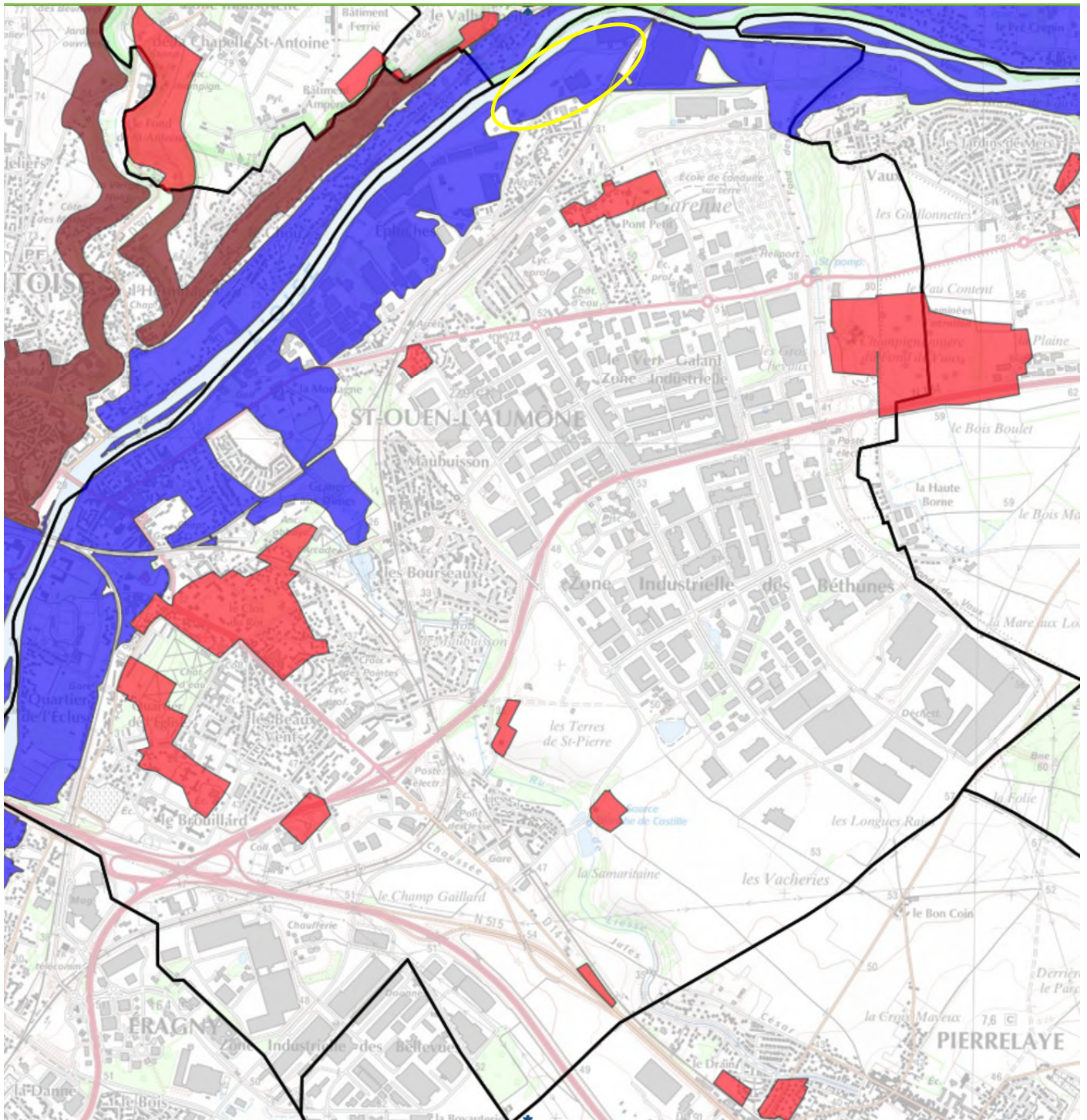
vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire

15/12/2021

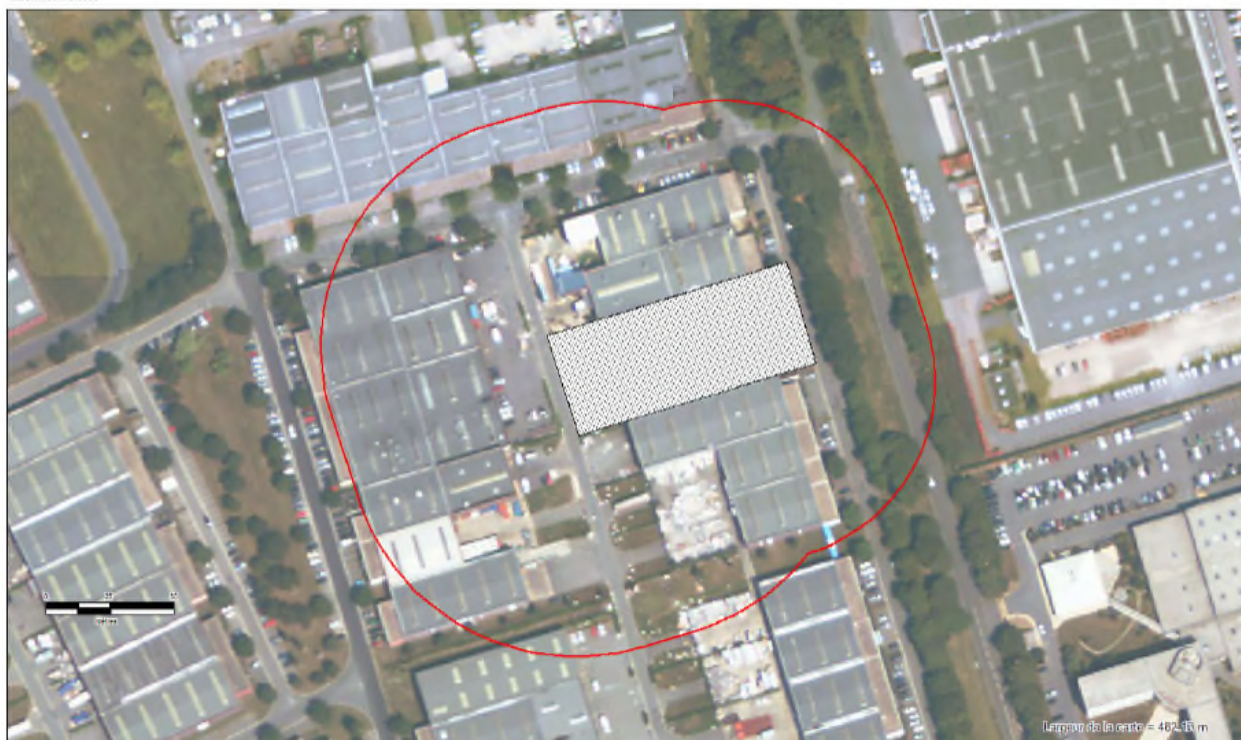
LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES RISQUES DEFINIS PAR LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES



- Risques naturels
- PPRI
 - PPRMT
 - R 111-3
 - PER



PPRT de Saint-Ouen-l'Aumône (Ampère Industrie)
Périmètre d'étude



Sources: BD Ortho

Rédaction/Édition: OD - 30/10/2008 - MAPINFO® V 8 - SIGALEA® V 3.0.0 - CINERIS 2008

SIGALEA

ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE OBTENUS PAR LA COMMUNE DEPUIS 1982

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
95PREF19990781	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 6

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
95PREF19870033	24/08/1987	25/08/1987	03/11/1987	11/11/1987
95PREF19940184	22/12/1993	18/01/1994	26/01/1994	10/02/1994
95PREF19950032	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	08/02/1995
95PREF19950063	10/07/1995	10/07/1995	28/09/1995	15/10/1995
95PREF20010215	29/03/2001	31/03/2001	27/04/2001	28/04/2001
95PREF20180010	15/01/2018	05/02/2018	09/03/2018	10/03/2018

Inondations par remontées de nappe phréatique : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
95PREF20010244	01/03/2001	30/04/2001	27/12/2001	18/01/2002

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SINISTRES CATASTROPHES NATURELLES INDEMNISES

Déclaration de sinistres indemnisés en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

Adresse de l'immeuble :

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue : 6

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
95PREF19870033	03/11/1987	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
95PREF19940184	26/01/1994	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
95PREF19950032	06/02/1995	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
95PREF19950063	28/09/1995	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
95PREF20010215	27/04/2001	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
95PREF20180010	09/03/2018	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Inondations par remontées de nappe phréatique : 1

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
95PREF20010244	27/12/2001	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
95PREF19990781	29/12/1999	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Etabli le :

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire